

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANNEPLAA

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
9	8	9

SÉANCE DU 09 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf mai à 21h00, le Conseil municipal de LANNEPLAA, s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée et transmise par voie électronique le 04 mai 2023, et sous la présidence de ce dernier.

Date de la convocation : 04 mai 2023

Présents : Pierre ZIEGLER, Maire, Aline LANGLÈS et Vincent BORDENAVE, Adjoints, Pierre LALANNE, Éric LAULHÉ, Françoise COSSIÉ, Annabelle MOLIA et Julien GODRIE, conseillers municipaux.

Excusés : Mme Guylaine SARROUILHE a donné procuration à Mme Françoise COSSIÉ.

Absents :

Secrétaire de séance : Éric LAULHÉ

Adoption Procès Verbal du 13 avril 2023 (Délibération n° 2023-05-09-01)

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du 13 avril 2023 qu'il a joint à la convocation de la séance de ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 avril 2023

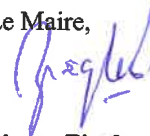
Charge Monsieur le Maire d'informer de la présente Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Pour	Abstention	Contre
9	0	0

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lanneplaa,
le 16 mai 2023

Le Maire,



Pierre Ziegler



Certifiée exécutoire compte tenu de la réception
en Préfecture le 16/05/2023
et de la publication le 16/05/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANNEPLAA

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
9	8	9

SÉANCE DU 09 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf mai à 21h00, le Conseil municipal de LANNEPLAA, s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée et transmise par voie électronique le 04 mai 2023, et sous la présidence de ce dernier.

Date de la convocation : 04 mai 2023

Présents : Pierre ZIEGLER, Maire, Aline LANGLÈS et Vincent BORDENAVE, Adjoint, Pierre LALANNE, Éric LAULHÉ, Françoise COSSIÉ, Annabelle MOLIA et Julien GODRIE, conseillers municipaux.

Excusés : Mme Guylaine SARROUILHE a donné procuration à Mme Françoise COSSIÉ.

Absents :

Secrétaire de séance : Éric LAULHÉ

Autorisation du dépôt et de la signature d'une déclaration préalable par le maire au nom de la mairie.
(Délibération n° 2023-05-09-02)

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de division en vue de construire un lot.

Il expose que le Conseil Municipal doit l'autoriser à déposer la déclaration préalable.

Il expose que le Conseil Municipal doit l'autoriser à signer la déclaration préalable.

Il invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

AUTORISE le Maire à **déposer** la déclaration préalable pour réaliser les travaux de division en vue de construire un lot,

AUTORISE le Maire à **signer** la déclaration préalable pour réaliser les travaux de division en vue de construire un lot.

Pour	Abstention	Contre
9	0	0

Certifiée exécutoire compte tenu de la réception
en Préfecture le 16/05/2023.....
et de la publication le 16/05/2023....

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lanneplaa,
le 16 mai 2023

Le Maire,


Pierre Ziegler

